

NEWSLETTER N°95

Avril-Mai-Juin 2025

Collectif des
Familles de
Disparus en
Algérie
? 

NI OUBLI, NI SILENCE

LA JOURNÉE VOIX LIBÉRÉES « VIVONS NOS ÉMOTIONS »

Confrontées à l'attente, au silence et à l'absence de réponse depuis des années, Les mères, épouses, soeurs et filles de disparus portent en elles une souffrance intime et collective. Afin d'apporter un petit soulagement à ces maux, le CFDA et Sos Disparus organisent souvent des actions qui tendent à ressembler à de la psychanalyse de groupe. C'est dans ce cadre là que le 12 avril, une journée intitulée "Voix libérées, vivons, nos émotions". Cette journée visait à offert aux mères, épouses, soeurs et filles de disparus, un espace sécurisé pour dépasser cette douleur, exprimer les émotions souvent enfouies et amorcer un chemin de reconstruction intérieure et de résilience.

Encadrée par une psychologue, la rencontre a permis d'explorer différentes approches thérapeutiques : parole, écoute, expression artistique et relaxation et ce dans un cadre bienveillant et profondément humain.

RÉFLEXION AUTOUR DE LA PRATIQUE PSYCHOLOGIQUE EN FAVEUR DES VICTIMES

Le 22 avril 2025, s'est tenue une formation autour de la pratique psychologique auprès des victimes visant à promouvoir les droits des femmes à travers le renforcement des capacités du personnel de santé psychologique. Elle a été spécifiquement conçue pour permettre aux professionnels de la santé d'améliorer

la prise en charge des victimes de stress aigu et de trouble de stress post-traumatique (PTSD).

A l'issue de cette session, les participants ont exprimé le souhait de renouveler ces initiatives sous forme de journées régulières de réflexion entre psychologues, afin de renforcer en continu leurs capacités d'intervention de construire ensemble une dynamique de soutien professionnel durable et collaborative

CONFÉRENCE SUR LE PATRIMOINE IMMATÉRIEL DE GAZA



Les experts du Centre de recherche pour la Préservation de la Mémoire et l'étude des Droits de l'Homme (CPMDH) se penchent sur la question palestinienne et souhaitent apporter leur petite contribution à ce drame qui s'éternise sous les yeux du monde entier. De ce fait, une conférence a été organisée le samedi 26 avril sur le patrimoine immatériel de Gaza présentée par Mme Djamila Hamitou conteuse originaire d'Oran. Le programme consistait à la présentation de l'écrivain et collecteur palestinien Yahia Hassan Abu, suivie du conte traditionnel palestinien « Dhakaa Sayad ».

DISPARAÎTRE EN TEMPS DE GUERRE



De nombreux historiens et chercheurs au niveau international s'intéressent, mènent des études, écrivent des ouvrages sur les effets du colonialisme.

C'est dans ce cadre que les historiens et chercheurs, et Soraya Laribi, avec le soutien de la Fondation pour la Mémoire de la Guerre d'Algérie, des Combats du Maroc et de Tunisie, ont organisé un colloque le 28 et le 29 avril à l'Académie des Sciences d'Outre-Mer.

Ce colloque a été structuré en quatre sessions : Effacer les traces ou s'évaporer -Légitérer sur les disparitions et les comptabiliser - Chercher, exhumer et identifier les disparus ou leurs dépouilles - Deuil et entretien du souvenir des disparus.

L'objectif était d'analyser la notion de "disparition" sous différents angles : en situation de "péril de mort" (définition du Code civil, 1958), "forcée" (définition onusienne, 1978) ou volontaire. Les guerres (mondiales, de décolonisations, civiles...) des XIXe et XXe siècle ont contribué à l'élaboration d'une législation sur la disparition et ont conduit à l'adoption de la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées adoptée par les Nations Unies en 2006 et entrée en vigueur en 2010.

Les effets à longue portée de ces disparitions pour les victimes par ricochet ont été abordés (mobilisations des associations, deuil impossible, rituels communautaires de substitution, nécro nominalisme...) mais aussi les recherches entreprises à l'échelle individuelle ou

étatique pour retrouver ou identifier les individus (médecins légales ou sciences forensiques). Invitée à ce colloque, il a été demandé à Madame Dutour Nassera de présenter au public la création du CFDA, ses objectifs ainsi que tout le travail effectué durant toutes ces années.

LE CFDA VICTIME DE RÉPRESSION, DE CENSURE ET DE NÉGATION

Depuis le début de l'année, les atteintes aux libertés individuelles et collectives se sont intensifiées. Les autorités algériennes ont empêché la tenue de deux événements organisés par le Collectif à Alger : l'un portant sur la justice transitionnelle, l'autre consacré à la Journée internationale des droits des femmes.

Les forces de sécurité ont empêché physiquement la tenue de ces rencontres, bloquant l'accès aux participants et aux membres du CFDA et de SOS Disparus et encerclant les quartiers concernés.

R A D I O DES SANS VOIX

En parallèle de ces censures physiques, ce sont désormais des censures virtuelles. Les outils de communication du CFDA les plus essentiels sont attaqués : sites internet.

Dès sa publication en 2016, la radio en ligne, la Radio des Sans Voix, a été censurée. Son accès a été bloqué immédiatement, et reste inaccessible en Algérie, et son site internet fait sans cesse l'objet de tentative de piratage.

MÉMORIAL DES DISPARUS EN ALGERIE

Aujourd'hui ces attaques ont franchi un nouveau seuil.

Le site du Mémorial des Disparu·e·s (www.memorial-algerie.org) a été entièrement piraté et détruit. Conçu comme un espace de mémoire en hommage aux victimes de disparitions forcées survenues en Algérie durant la décennie 90, ce site diffusait les visages, les noms et les histoires des disparu·e·s.

Toutes ces attaques ne sont pas anodines, elles visent à réduire au silence les familles et à obstruer l'accès à l'information des défenseurs des droits humains, des chercheurs, des étudiants.

Face à ces répressions, le CFDA a publié un communiqué contre la censure, la négation et l'oubli des disparu·e·s en Algérie le 25 mai.

Le 29 mai, SOS Disparu(e)s a organisé un après-midi convivial aux côtés des mères de disparu(e)s. Ce jour a permis de faire un rappel du combat qu'elles mènent au quotidien afin d'établir la Vérité et la Justice quant au sort de leurs enfants. Durant cette journée, des échanges et un repas ont été échangés.

LE CFDA HONORE LES FAMILLES DE DISPARU·E·S



La fête des mères est traditionnellement une occasion pour toutes les mères de se retrouver avec leurs enfants, malheureusement, pour les mères des victimes de disparitions forcées, cette journée se retrouve trop souvent dépourvue de sa gaieté et de son sens festif.

Pourtant, ces femmes puisent leur courage dans leur amour pour ceux et celles qu'elles ont élevé et qu'elles ont toujours chérie et c'est pourquoi SOS Disparu(e)s estime qu'elles méritent, tel que toutes les autres mères, une célébration, un soulignement de

leurs efforts et surtout des milliers de remerciements.

RENCONTRE AVEC LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME EN ALGÉRIE

Le 5 février 2025, une délégation de cinq membres de Sos Disparus, accompagnée de la présidente et de l'avocate de l'association, a été reçue au Conseil des droits de l'Homme (CNDH) par le nouveau président Monsieur Zaalani. La délégation avait remis à ce dernier, un Mémorandum rédigé et conçu en amont de cette rencontre.



Néanmoins, aucune réponse n'ayant été donnée à cette demande, le CFDA a décidé de reprendre rendez-vous avec le président du CNDH pour s'enquérir des suites données à ce premier rendez-vous.

C'est pourquoi, le 8 juin 2025, une seconde audience a eu lieu, au cours de laquelle le Président du CNDH a proposé que les membres de SOS disparu·e·s rédigent un projet écrit de démarche de processus de justice transitionnelle à mettre en place en Algérie pour répondre aux besoins de vérité et de justice des familles.

Monsieur Zaalani a affirmé que ce document sera remis par ses soins au président de la République, Monsieur Abdelmadjid Tebboune. Le document est en cours d'élaboration.

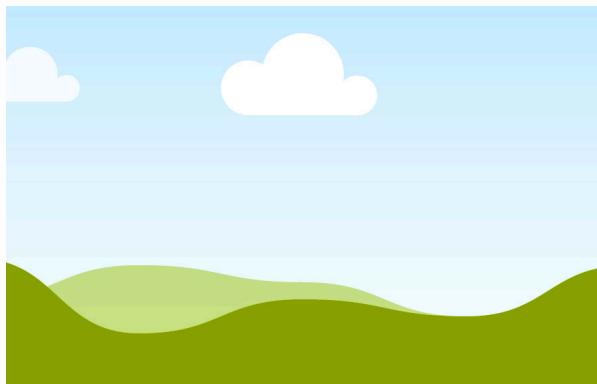
60^E ANNIVERSAIRE DE LA DISPARITION DE MEHDI BEN BARKA

Le CFDA a été invité le samedi 14 juin, dans le cadre du 60^e anniversaire de

l'enlèvement et de la disparition de Mehdi Ben Barka et à l'occasion du premier anniversaire du décès de sa veuve, Rhita Bennani, à rendre hommage à cette dernière à l'Institut Mehdi Ben Barka. Cette rencontre a été organisée par l'Institut à la mairie du 10ème arrondissement de Paris, le samedi 14 juin de 14h à 18h.

Elle a démarré par une introduction et une présentation de l'Institut Mehdi Ben Barka, puis par un témoignage d'Hayat Berrada-Bousta sur le thème : "le long d'une rivière entre la houle et le calme". Cette journée s'est poursuivie par l'intervention de Khadija Ryadi et de Latifa El Bouhsini qui ont discutés du "combat de la femme marocaine pour la liberté, la démocratie et la justice sociale", et qui a donné suite à un débat. Puis Nassera Dutour a pris la parole sur les disparitions forcées "la lutte des femmes pour la vérité, la justice, contre l'impunité". Enfin Marie-France Cohen Solal s'est exprimée sur "La femme palestinienne en première ligne".

L'ALLIANCE FRANCOPHONE POUR LES DROITS DES FEMMES (AFF)



L'AFF est née de la volonté de renforcer la voix collective des mouvements féministes francophones dans les espaces multilatéraux.

Dans un contexte où les droits des femmes et des personnes LGBTIQ+ sont constamment remis en cause, l'AFF se positionne comme un cadre stratégique et opérationnel, pensé pour et avec les militantes.

Le consortium AFF (composé de Equipop, le FFMed et la FIDH) pilote l'Alliance.

Il oriente les actions, assure la continuité du plaidoyer, coordonne les activités et veille

à la cohérence entre les espaces de plaidoyer et les priorités des activistes.

En mars de l'Conseil des droits de l'Homme et à l'occasion de ... l'AFF a organisé sa première mission de plaidoyer auprès des instances onusiennes et les représentants des Etats. Cette mission s'est déroulée du 22 au 27 juin et a réuni des militantes féministes de Tunisie, d'Algérie, du Cameroun, du Maroc, de la France, du Sénégal, de la Mauritanie, du Bénin. Un side event où Nassera Dutour a été invitée à intervenir sur le thème « l'exacerbation des normes discriminatoires et des violences Isexuelles et basées sur le genre durant les conflits armés au Moyen-Orient »

L'ambition de ces journées organisées à Genève était de construire un outil de plaidoyer collectif, coordonné, inclusif et résolument féministe, au service des luttes locales et internationales avec 9 militant·es féministes francophones. Nassera Dutour a pu s'exprimer sur le thème des "conflits armés, entre instrumentalisation des genres et invisibilisation des femmes dans la paix" avec un focus sur l'Algérie.

JOURNÉE INTERNATIONALE POUR LE SOUTIEN DES VICTIMES DE LA TORTURE



Le 26 juin est la journée internationale pour le soutien aux victimes de la torture proclamée par les Nations Unies. Cette journée existe pour rendre visible ce qui reste souvent caché, et soutenir les survivant·e·s.

Elle a été créée en lien avec la Convention internationale contre la torture des Nations Unies (1984) et vise à dénoncer, à sensibiliser et à exiger des comptes en rappelant que la torture est un crime, sans exception.

Des dispositions ont déjà été mises en place, notamment un cadre juridique international (ONU, OPCAT), des ONG comme Amnesty ou l'OMCT, des centres de soins pour les victimes et des mécanismes de contrôle dans les prisons et lieux de détention. Le CFDA, a publié sur son compte Instagram, un poste à cette occasion médiatiques significatifs.

UNE PRÉSIDENTE À L'ÉCOUTE: ÉCHANGE PROFESSIONNELS ET ACADÉMIQUES

Nassera Dutour a d'abord accordé un entretien à Cannelle Tomasoni et Clémence Bouchart pour *Prison Insider*, dans le cadre d'un article consacré à la criminalisation de l'activisme à l'échelle mondiale. À travers son témoignage, elle a analysé les disparitions forcées et la détention d'opinion comme des instruments de répression politique, illustrant ses propos par l'exemple algérien. Elle a ensuite été l'invitée du podcast *Macahu*, où elle est revenue sur les disparitions forcées commises pendant la décennie noire. Elle a également souligné l'impasse juridique et politique à laquelle sont confrontées les familles de disparu.e.s depuis l'adoption de la loi Concorde Civile, promulgée le 8 juillet

PRESS REVIEWS

Revue de Presse – Avril 2025

Revue de Presse – Mai 2025

Revue de Presse - Juin 2025

CONTACT

Email : cfda@disparus-algerie.org

Site du CFDA : algerie-disparus.org

Site du Mémorial des Disparus : memorial-algerie.org

Téléphone : +33 7 60 21 06 22



SOS Disparus – CFDA



@SOSDisparus



@SOS Disparus



Collectif des Familles de Disparus en Algérie - CFDA